

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juin 2014

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 95

présenté par  
M. Savary

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 85, substituer aux mots

« par un gestionnaire d'infrastructure, une entreprise ferroviaire ou la SNCF d'une règle édictée »

les mots :

« d'une règle formulée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.